



## AVIS PUBLIC

**AVIS** vous est, par les présentes, donné par le soussigné directeur général et greffier trésorier, que la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du 22 décembre 2021 à 8h30 prévue à l'hôtel de ville, se déroulera à la même heure, mais **par visioconférence** en huis clos conformément aux dispositions du Code municipal et du décret ministériel d'état d'urgence suites aux annonces des mesures sanitaires du 20 décembre 2021.

Les citoyens peuvent envoyer leurs questions, le cas échéant, par courriel, à l'attention de Marc-Antoine Bazinet ( dg@eastman.quebec ) d'ici le 22 décembre 8h00.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Programme d'aide à la voirie locale – sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
4. Aqueduc et égout en zone inondable – Rue de la Grève
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Donné à Eastman, ce 20 décembre 2021

Marc-Antoine Bazinet  
Directeur général et greffier-trésorier